



CAP AU PAIR

POLICE N° 4.091.300



GARANTIES

PLAFONDS & FRANCHISES

BAGAGES : RETARD, PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION

Perte, vol ou détérioration	Maximum par personne : 3 000 €, Limitation des objets de valeur : 360 € / objet Max 720 € Franchise par dossier : 30 €
Retard de bagages de plus de 24h	Maximum par personne : 180 €

RETARD D'AVION

Indemnisation à partir de 6h de retard	30 € / heure Maximum 150 €
--	-------------------------------

RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER

Maximum dommages corporels	4.500.000 €
Maximum dommages matériels	450 000 €
Franchise par sinistre	80 €
Dommages aux biens de la Famille d'accueil ou de l'école	Maximum : 500 € Franchise : 100 €

CAPITAL ACCIDENT (Cette garantie s'applique exclusivement aux résidents de l'Union Européenne)

En cas de décès accidentel	Capital de 12 500 €
En cas d'invalidité permanente	Capital de 80 000 €

ASSISTANCE / RAPATRIEMENT / FRAIS MÉDICAUX

Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place à l'étranger	Frais réels
Transport de l'assuré au centre médical	Frais réels
Rapatriement de l'assuré à son domicile	Frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès de l'assuré	Frais réels
Présence d'un proche en cas d'hospitalisation	Billet aller-retour + frais d'hébergement 1 500 € max (toutes dépenses cumulées)
Retour des accompagnants	Billet retour simple
Retour anticipé de l'Assuré	Billet retour simple ou aller-retour

FRAIS MÉDICAUX A L'ÉTRANGER

En cas d'Hospitalisation Appel obligatoire au centre d'assistance Prise en charge à concurrence de 100% des frais réels	1 500 000 € maximum
Hors Hospitalisation Remboursement à concurrence de 100 % des frais réels En cas de consultation, visite, radiographies, analyses, pharmacie	1 500 000 € maximum
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation de l'Assuré	50€ / jour d'hospitalisation du 4ème au 30ème jour consécutif
Frais dentaires d'urgence à l'Etranger	600 € maximum
Frais dentaires consécutifs à un accident	450 € par dent 1 350 € maximum
Frais médicaux liés à une maladie nerveuse ou psychique, s'il s'agit de la première manifestation de la maladie	400 € maximum
Soins rééducation, kinésithérapie, chiropractie	300 € maximum
En cas de maternité	75% des frais réels 4 000 € maximum
Assistance juridique à l'Etranger	3 000 € maximum par personne
Avance de caution pénale à l'Etranger	12 000 € maximum par personne
Assistance psychologique	3 appels téléphoniques maximum
Envoi de médicament	Assistance
Assistance en cas de vol ou perte des papiers d'identité	Assistance
Frais de réfection des papiers	150 € maximum
Avance de fonds	500 € maximum
Frais de recherche et Secours	5 000 € par personne 15 000 € maximum par évènement

FRAIS MÉDICAUX DANS LE PAYS D'ORIGINE

Pour des séjours temporaires de moins de 30 jours consécutifs dans le pays d'origine

En cas d'Hospitalisation Appel obligatoire au centre d'assistance Prise en charge à concurrence de 100% des frais réels	30 000 € maximum
Hors Hospitalisation Remboursement à concurrence de 100 % des frais réels. En cas de consultation, visite, radiographies, analyses, pharmacie	30 000 € maximum

GARANTIE AU PAIR

Si le souscripteur est la Famille d'accueil : Remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation de l'au pair	400 € maximum
Si le souscripteur est l'au pair : Frais d'hôtel en cas de transfert de l'au pair dans une autre Famille d'accueil	60€ / Nuit - 7 nuits maximum
Si le souscripteur est l'au pair : Remboursement des frais de scolarité en cas de retour prématuré de l'assuré	Prorata temporis - 500 € maximum



Aon France

agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances.**

Siège social

31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
t +33(0)1 47 83 10 10
aon.fr

N° ORIAS 07 001 560

SAS au capital de 46 027 140 euros

414 572 248 RCS Paris

N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances